

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 31

27 janvier 1997

SOMMAIRE

Aran, S.à r.l., Luxembourg	page 1478	FILUX, Compagnie Financière Luxembourg S.A., Luxembourg	1464
Arpège S.A., Luxembourg	1474	Finances et Valeurs S.A., Luxembourg	1460
Bl.FAN. S.A., Luxembourg	1442	Financial Overseas Investment S.A., Luxembourg ..	1460
B.M.P., Bijoux Participations et Marketing, S.à r.l., Luxembourg	1442	Financière Brepols S.A., Luxembourg	1460
Bonalim S.A., Capellen	1443, 1445	Finer S.A., Luxembourg	1461
Borgeck S.A., Wellenstein	1442	Firad S.A., Luxembourg	1459
B.P.O. Company S.A., Bruxelles	1446, 1447	Fish, Farm & Forest International S.A., Luxemburg	1461
Brasserie-Restaurant Boccaccio, S.à r.l., Luxembourg	1480	Folona S.A., Luxembourg	1462
BTAC, S.à r.l., Luxembourg	1481	Fonds Soroptimist Luxembourg, A.s.b.l.	1477
Bureau d'Assurances Pirrotte GmbH & Co KG, Luxembourg	1445	Format D, S.à r.l., Luxembourg	1462
Bureau d'Assurances Pirrotte GmbH & Co KG, Versicherungsmakler, Luxembourg	1446	Frasi Investment Holding S.A., Luxembourg	1461
Bureau d'Assurances Pirrotte, GmbH, Luxembourg ..	1448	Funinvest S.A.H., Luxembourg	1462
Bureau Service, S.à r.l., Luxembourg	1448	G.A.B. Holding S.A., Luxembourg	1462
Canterane Investissement S.A., Luxembourg	1448	Galerie Leonardo Da Vinci, S.à r.l., Mamer	1463
Cartec Eurodistribution S.A., Luxembourg	1448	Gestman S.A., Luxembourg	1463
Cassis Holding S.A., Luxembourg	1442	Grach S.A., Luxembourg	1466
C'est un Secret, S.à r.l., Luxembourg	1449	Hautval Enterprises S.A., Luxembourg	1463
Charme, Décor, S.à r.l., Luxembourg	1485	Hoffnung S.A., Luxembourg	1464
Chem-Trade S.A., Wellenstein	1449	I.B.C. International Business Corporation S.A., Luxembourg	1460, 1461
Cifi S.A., Luxembourg	1449	Ibertrans (Luxembourg) S.A., Luxembourg-Bonnevoie	1449, 1452
Corex S.A., Luxembourg	1452	Immobilière des Trois Ponts S.A., Luxembourg	1464
Covadel S.A., Luxembourg	1453	Immobinvest S.A., Luxembourg	1464
(Max) Crescentini, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1469	Information Business Integration S.A., Luxembourg	1465
C.T.L., Compagnie Trading Luxembourgeoise S.A., Livange	1486, 1488	Intergin S.A., Luxembourg	1458
Delco International S.A., Luxembourg	1453	INTERIP S.A., Luxembourg	1463
Distributrade Holding S.A., Luxembourg	1452	INTERMIN S.A. - International des Minerais S.A., Luxembourg	1465
DPC, GmbH, Wellenstein	1453	International Full Services S.A., Luxembourg	1465
Ditex Investissements S.A., Luxembourg	1454	Interrefract S.A., Luxembourg	1465
Duxbury Investment S.A., Luxembourg	1454	JH Steel International S.A., Luxembourg	1466
Ecoreal S.A., Luxembourg	1454	Joray S.A., Luxembourg	1466
E.H.P., Société Civile, Luxembourg	1453	Kaji Holdings Europe S.A., Luxembourg	1466
Elita, S.à r.l., Luxembourg	1454	K & K Agence Commerciale S.A., Luxembourg	1467
Elospport, S.à r.l., Belvaux	1455	Kentas A.G., Luxembourg	1465
Environmental Systems International S.A., Luxembg	1455	Loft Invest S.A., Luxembourg	1469
Erdmann Trust S.A. Holding, Luxembourg	1455	Logas S.A., Luxembourg	1467
Erhard Sport International, GmbH, Luxembourg ...	1455	Luxbelg S.A., Luxembourg	1468
Eryx S.A., Luxembourg	1456	Lux-Forst, S.à r.l., Bertrange	1469
Espinvest S.A., Luxembourg	1456	Mainoria S.A., Luxembourg	1469
Espim S.A., Luxembourg	1455, 1456	Monastir Holding S.A., Luxembourg	1470
Euroco Holding S.A., Luxembourg	1457	Mondadori International S.A.H., Luxembourg	1471
European Expedite Holding S.A., Luxembourg	1457	Monterey Services S.A., Luxembourg	1471
Européenne de Coupe S.A., Luxembourg	1457	M.R.S. International S.A., Luxembourg	1472
Européenne de Distribution S.A., Luxembourg	1457	Multiequities, Sicav, Luxembourg	1472
Europension S.A., Luxembourg	1456	Nadège S.A., Luxembourg	1472
Eurpart S.A., Luxembourg	1458	New Britt S.A., Luxembourg	1471
Evacor S.A., Luxembourg	1458	NIC Building Service, S.à r.l., Luxembourg	1473
Fabian Holding S.A., Luxembourg	1458	Niko Holding S.A., Luxembourg	1473
F.C.I. Fashion and Cosmetics Isabelle T. S.A., Strassen	1459	Northsea S.A., Luxembourg	1473
Febrü Eurodistribution S.A., Luxembourg	1459	Nostras S.A., Luxembourg	1473
Femalux S.A., Luxembourg	1459	Opusculus S.A., Luxembourg	1472
Fibanc International S.A., Luxembourg	1457	Orchis Trust International S.A., Luxembourg	1473

BI.FAN. S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 46.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, vol. 486, fol. 50, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Signature.

(40601/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

B.M.P., BIJOUX PARTICIPATIONS ET MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 50.195.

Extrait de l'AG extraordinaire de la société du 30 septembre 1996 au siège de la société

Les associés acceptent la démission de B. Zimmer de son poste de gérant.

Les associés nomment gérant M. Marc van Keymeulen pour une durée indéterminée.

Les associés décident de transférer le siège social du 6, place de Nancy au 24, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Les associés donnent pouvoir au gérant d'ouvrir et de fermer tous comptes bancaires au nom et pour le compte de la société.

Aux fins de publications

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 53, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40602/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

BORGECK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Wellenstein, 1A, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg B 41.258.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & Cie

Signature

(40605/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

BORGECK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Wellenstein, 1A, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg B 41.258.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & Cie

Signature

(40606/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

CASSIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.232.

Le bilan au 30 avril 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour CASSIS HOLDING S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(40616/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

**BONALIM S.A., Société Anonyme,
(anc. BONALIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-8310 Capellen, 61B, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.325.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Madame Jacqueline Van der Kelen, employée privée, demeurant à L-8310 Capellen, 61A, route d'Arlon.
- 2) BONAL S.A., société anonyme, avec siège social à L-8310 Capellen, 61B, route d'Arlon, ici représentée par Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant à B-Athus, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 30 octobre 1996.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Madame Jacqueline Van der Kelen et la société BONAL S.A. sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée BONALIM, S.à r.l., avec siège social à L-8310 Capellen, 61B, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 29 septembre 1993, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro 45.325, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 581 du 7 décembre 1993, dont le capital social est fixé à trois millions cinq cent mille francs (3.500.000,- LUF), divisé en trois mille cinq cents (3.500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont actuellement souscrites comme suit par:

1. BONAL S.A., prénommée, trois mille quatre cents parts sociales	3.400
2. Madame Jacqueline Van der Kelen, prénommée, cent parts sociales	<u>100</u>
Total: trois mille cinq cents parts sociales	3.500.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire ayant l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social à raison de quatre millions deux cent mille francs (4.200.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de trois millions cinq cent mille francs (3.500.000,- LUF) à sept millions sept cent mille francs (7.700.000,- LUF) par la création de quatre mille deux cents (4.200) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune.
- 2) Souscription et libération des nouvelles parts sociales par la société BONAL S.A., prénommée.
- 3) Acceptation de la démission de la gérante.
- 4) Transformation de la forme juridique de la société en société anonyme et adaptation des statuts aux dispositions légales.
- 5) Nomination de trois administrateurs et d'un commissaire aux comptes.
- 6) Autorisation à conférer au Conseil d'Administration de nommer un administrateur-délégué.

Après avoir délibéré, l'assemblée générale des associés prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à raison de quatre millions deux cent mille francs (4.200.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de trois millions cinq cent mille francs (3.500.000,- LUF) à sept millions sept cent mille francs (7.700.000,- LUF), par la création de quatre mille deux cents (4.200) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Deuxième résolution

Les quatre mille deux cents (4.200) parts sociales nouvellement créées sont souscrites par la société BONAL S.A., prénommée.

Elles sont libérées intégralement par des versements en espèces à la société, de sorte que la somme de quatre millions deux cent mille francs (4.200.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

La démission de Madame Jacqueline Van der Kelen, prénommée, comme gérante de la société est acceptée. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner à la société le statut d'une société anonyme, sans en changer les bases essentielles, par l'application des dispositions de l'article 3 de la loi du 15 août 1915, société dont les statuts auront la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de BONALIM S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Capellen.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la gérance de portefeuilles et d'immeubles, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à sept millions sept cent mille francs (7.700.000,- LUF), représenté par sept mille sept cents (7.700) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont rééligibles. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

Sont nommés administrateurs de la société pour un terme d'une année, renouvelable:

- Madame Jacqueline Van der Kelen, employée privée, demeurant à Capellen,
- Monsieur Patrick Eggen, employé privé, demeurant à Capellen,
- Monsieur Vincent Michel, employé privé, demeurant à Linkebeek.

Est nommée commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année, renouvelable:

- VGD LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

Sixième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière des affaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Van der Kelen, G. Jacquet, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 4 novembre 1996, vol. 459, fol. 23, case 9. – Reçu 42.000 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 novembre 1996.

A. Lentz.

(40603/221/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

**BONALIM S.A., Société Anonyme,
(anc. BONALIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-8310 Capellen, 61B, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.325.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 novembre 1996.

A. Lentz.

(40604/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

BUREAU D'ASSURANCES PIRROTTE GmbH & Co. KG, Kommanditgesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1230 Luxembourg, 5, rue Bertels.

H. R. Luxembourg B 39.150.

Auszug eines Gesellschafterbeschlusses vom 7. November 1996

1. Das Kapital der Gesellschaft wird von derzeit vier Millionen und zwanzigtausend luxemburgischen Franken (LUF 4.020.000,-) um drei Millionen luxemburgische Franken (LUF 3.000.000,-) auf eine Million und zwanzigtausend luxemburgische Franken (LUF 1.020.000,-) herabgesetzt.

2. Die Kapitalherabsetzung erfolgt durch Rückzahlung:

- von LUF 1.600.000,- an WESSELHOEFT, AHLERS & SCHÜES OHG, Versicherungsmakler, und
- von LUF 400.000,- an Herrn Dieter Hoffmann,

welche somit als Gesellschafter aus der Gesellschaft ausscheiden,

sowie durch Teilrückzahlung:

- von LUF 400.000,- an Herrn Jean Pirrotte,
- von LUF 500.000,- an Frau Claudine Parisse,
- von LUF 100.000,- an Herrn Patrick Pirrotte.

3. Die Wirkung der vorhergehenden Beschlüsse wird auf den 31. Dezember 1996 festgelegt.

4. Die Auszahlung der Kapitalrückerstattungen erfolgt gemäss Artikel 69 (2) des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915, dreissig Tage nach Veröffentlichung im luxemburgischen Amtsblatt («Mémorial»).

Nouveau contenu de l'article 6 des statuts de la société:

Einlagen - Kapital - Anteile

Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million zwanzigtausend luxemburgische Franken (LUF 1.020.000,-), aufgeteilt in einhundertzwei (102) Anteile von je zehntausend luxemburgischen Franken (LUF 10.000,-).

Diese Anteile verteilen sich wie folgt:

1. Der persönlich haftende Gesellschafter (Komplementär): BUREAU D'ASSURANCES PIRROTTE, GmbH, mit Gesellschaftssitz in 5, rue Bertels, L-1230 Luxemburg, zwei Anteile	2
2. Die Kommanditisten:	
- Herr Jean Pirrotte, Versicherungsagent, wohnhaft in 7, rue Bertels, L-1230 Luxemburg, vierzig Anteile	40
- Frau Claudine Pirrotte, geboren Parisse, Versicherungsagent, wohnhaft in 7, rue Bertels, L-1230 Luxemburg, fünfzig Anteile	50
- Herr Patrick Pirrotte, wohnhaft in 7, rue Bertels, L-1230 Luxemburg, zehn Anteile	10
Total: einhundertzwei Anteile	102

Für gleichlautenden Auszug
BUREAU D'ASSURANCES PIRROTTE, GmbH
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40610/501/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

**BUREAU D'ASSURANCES PIRROTTE GmbH & Co. KG, Versicherungsmakler,
Kommanditgesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1230 Luxemburg, 5, rue Bertels.
H. R. Luxemburg B 39.154.

Auszug eines Gesellschafterbeschlusses vom 7. November 1996

- Die Gesellschaft wird hiermit mit Wirkung zum 1. Januar 1996 in Liquidation gesetzt.
- Herr Jean Pirrotte wird zum Liquidator der Gesellschaft ernannt.
- Der Liquidator stellt fest, daß nach dem Verkauf des japanischen Geschäftes zum Verkaufspreis von LUF 7.138.246,- und mit Wirkung zum 1. Januar 1996 die Gesellschaft keine eigene Aktivität mehr ausgeübt hat.
- Nach Abzug der Liquidationskosten und der bis zur definitiven Abschliessung der Liquidation anfallenden Honorare, wird der Liquidationserlös an den Kommanditisten BUREAU D'ASSURANCES PIRROTTE GmbH & Co. KG übertragen und dort wie folgt unter den Anteilseignern des Kommanditisten aufgeteilt:

- Herr Jean Pirrotte	LUF 3.000.000,-
- Herr Dieter Hoffmann	LUF 827.500,-

 Der Saldo des Liquidationserlöses nach Abzug der den Herren Pirrotte und Hoffmann zugeteilten Pauschalen steht WESSELHOEFFT, AHLERS & SCHÜES OHG, Versicherungsmakler zu. Die Auszahlung erfolgt nach Erhalt der Gewerbesteuerbescheide für den noch zu veranlagenden Zeitraum, spätestens jedoch zum 15. Januar 1997.
- Das Stammkapital in Höhe von LUF 100.000,- wird an die Gesellschafter, im Verhältnis ihrer Beteiligung, zurückgeführt.
- Eine erneute Gesellschafterversammlung wird für den 6. Januar 1997 einberufen, um über den Abschluss der Liquidation zu beschliessen.

Für gleichlautenden Auszug
BUREAU D'ASSURANCES PIRROTTE, GmbH
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40611/501/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

B.P.O. COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1180 Bruxelles, 711, Chaussée d'Alsemberg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société B.P.O. COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de ADOLPHISSIMMO S.A. suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 2 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 3 mars 1990, numéro 68.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 2 août 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 8 février 1991, numéro 56.

La séance est présidée par Monsieur Ghislain Bayet, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Luc Leroi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et

le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que des mille (1.000) actions, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. La présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date des:

18 octobre 1996, et

28 octobre 1996;

- au journal «Letzebuenger Journal», en date des:

18 octobre 1996, et

28 octobre 1996.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société.

2. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à trente-deux millions de francs luxembourgeois (32.000.000,- LUF).

3. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (30.750.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à trente-deux millions de francs luxembourgeois (32.000.000,- LUF), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cents (24.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Les actions nouvelles sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (30.750.000,- LUF) est dès à présent à la disposition de la société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est de trente-deux millions de francs luxembourgeois (32.000.000,- LUF), représenté par vingt-cinq mille six cents (25.600) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'abandonner la nationalité luxembourgeoise de la société et d'adopter la nationalité belge.

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé à B-1180 Bruxelles, 711, Chaussée d'Alseberg,

et de demander la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué à environ quatre cent mille francs luxembourgeois (400.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Bayet, L. Leroi, C. Speecke, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 8 novembre 1996, vol. 400, fol. 59, case 3. – Reçu 307.500 francs.

Le Releveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 novembre 1996.

E. Schroeder.

(40607/228/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

B.P.O. COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1180 Bruxelles, 711, Chaussée d'Alseberg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 novembre 1996.

E. Schroeder.

(40608/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

BUREAU D'ASSURANCES PIRROTTE, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1230 Luxemburg, 5, rue Bertels.

H. R. Luxemburg B 39.195.

In Folge eines Verkaufs von Gesellschaftsanteilen des 7. November 1996 ist das Gesellschaftskapital ab dem 1. Januar 1997 wie folgt aufgeteilt:

- Herr Jean Pirrotte, Versicherungsagent, wohnhaft in 7, rue Bertels, L-1230 Luxemburg, einhundertfünfundzwanzig Anteile	125
- Frau Claudine Parisse, Versicherungsagent, Ehefrau von Herrn Jean Pirrotte, wohnhaft in 7, rue Bertels, L-1230 Luxemburg, einhundertfünfundzwanzig Anteile	125
- Herr Dirk Pankert, Versicherungsagent, mit Wohnsitz in 2, rue J.-B. Esch, L-1473 Luxemburg, zweihundertfünfzig Anteile	250
Total: fünfhundert Anteile	500

Für die Gesellschaft
J. Pirrotte

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40609/501/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

BUREAU SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxemburg, 2-4, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxemburg B 8.361.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, vol. 486, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
LUXEMBOURG

Signature

(40612/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

CANTERANE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxemburg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxemburg B 39.073.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40613/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

CANTERANE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxemburg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxemburg B 39.073.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 24 septembre 1996 que le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane a été confirmé.

Pour inscription
- Réquisition -

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 63, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40614/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

CARTEC EURODISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxemburg B 44.086.

Le bilan au 31 mai 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, vol. 486, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
LUXEMBOURG

Signature

(40615/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

C'EST UN SECRET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé que le siège social de la société est transféré ce jour:
du 2, rue Astrid à L-1143 Luxembourg
au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 octobre 1996.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 63, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40619/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

CHEM-TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Wellenstein, 1A, rue des Jardins.

R. C. Luxembourg B 43.201.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 62, case 12, a été déposé
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & Cie

Signature

(40620/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

CIFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 12.867.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 11 octobre 1996, le siège de la société CIFI
S.A. a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie à L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la
Pétrusse.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 69, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40622/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

**IBERTRANS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. CELERINA S.A.).**

Registered office: L-1530 Luxembourg-Bonnevoie, 55, rue Anatole France.

R. C. Luxembourg B 31.122.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the sixth of November.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CELERINA S.A., a société anonyme having its
registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the notary Joseph Kerschen, formerly residing in Luxem-
bourg-Eich, dated 11th of July 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial number 370 of December 13, 1989.

The meeting is presided over by Maître Charles Duro, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

who appoints as secretary Maître Philippe Morales, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Carola Boehm, employée privée, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an
attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as
well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly
constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders
have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the name from CELERINA S.A. into IBERTRANS (LUXEMBOURG) S.A., and amendment of Article 1st,
second paragraph of the articles of incorporation.

2. Change of the registered office of the company from L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal to L-1530 Luxembourg-Bonnevoie, 55, rue Anatole France.
3. Change of the object of the company and following amendment of article 3 of the articles of incorporation.
4. Increase of the number of the members of the Board of Directors.
5. Resignation of one member of the Board of Directors.
6. Appointment of two new members of the Board of Directors.
7. Authorisation to be given to the Board of Directors to delegate the daily management of the company.
8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name from CELERINA S.A. into IBERTRANS (LUXEMBOURG) S.A., so that Article 1st, second paragraph of the articles of incorporation will be read as follows:

«**Art. 1st. Second paragraph.** The corporation will exist under the name of IBERTRANS (LUXEMBOURG) S.A.»

Second resolution

The meeting decides to transfer the registered office from L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal to L-1530 Luxembourg-Bonnevoie, 55, rue Anatole France.

Third resolution

The meeting decides to change the object of the company, so that article 3 of the articles of incorporation will be read as follows:

«**Art. 3.** The object of the corporation is the trading and managing of any means of public and private transport, all over the world, by purchase, sale, import, export, renting, leasing of new and secondhand goods, which could be entire vehicles, replacement parts, spare parts, and all activity linked to such trading.

The corporation may hold participations, in any form whatever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes.»

Fourth resolution

The meeting decides to increase the number of the members of the Board of Directors of 3 to 4.

Fifth resolution

The resignation of the board member Dr. Claude Blum, attorney-at-law, residing in CH-8942 Oberrieden, Seestrasse 2 is accepted.

Discharge is given to him for the exercise of his mandate.

Sixth resolution

The meeting elects as new members of the Board of Directors:

- Mrs Maria Graciela Maches Michavila, managing director, residing at 15, Paseo de la Quintana, Madrid (Spain),
- Mr Jan Henrik Lütjens, managing director, residing at 61, Avenida Prado Largo, Madrid (Spain).

The term of office of all the members of the board shall expire after the annual general meeting to be held in 2002.

Seventh resolution

The meeting decides to authorise the Board of Directors to delegate the daily management of the corporation and the representation of the corporation within such daily management to one or several members of the Board of Directors.

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CELERINA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen, alors de résidence à Luxembourg-Eich, le 11 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 370 du 13 décembre 1989.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.
 Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.
 L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Carola Boehm, employée privée, demeurant à Luxembourg.
 Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de CELERINA S.A., en IBERTRANS (LUXEMBOURG) S.A. et modification de l'article 1^{er} paragraphe 2 des statuts.

2. Transfer du siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal à L-1530 Luxembourg-Bonnevoie, 55, rue Anatole France.

3. Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

4. Augmentation du nombre des administrateurs de 3 à 4.

5. Démission d'un membre du conseil d'administration.

6. Nomination de deux nouveaux membres du conseil d'administration.

7. Autorisation à donner au conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société.

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de CELERINA S.A. en IBERTRANS (LUXEMBOURG) S.A., et modification subséquente de l'article 1^{er}, paragraphe 2.

«**Art. 1^{er}. Deuxième paragraphe.** La société adopte la dénomination IBERTRANS (LUXEMBOURG) S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal à L-1530 Luxembourg-Bonnevoie, 55, rue Anatole France.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** L'objet de la société est le commerce et la gestion de tout moyen de transport, public et privé dans le monde entier, par l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la location, le crédit-bail, de tout bien neuf ou d'occasion qui peut être un véhicule complet, des pièces de rechange, des pièces détachées, et toute activité liée à ce commerce.

Elle a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de 3 à 4.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de Dr. Claude Blum, avocat, demeurant à CH-8942 Oberrieden, Seestrasse 2. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux membres du conseil d'administration:

- Madame Maria Graciela Maches Michavila, administrateur de sociétés, demeurant au 15, Paseo de la Quintana, Madrid (Espagne).

- Monsieur Jan Henrik Lütjens, administrateur de sociétés, demeurant au 61, Avenida Prado Largo, Madrid (Espagne).
 Le mandat de tous les administrateurs prendra fin après l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en l'an 2002.

Septième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un plusieurs membres du conseil d'administration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ch. Duro, Ph. Morales, C. Boehm, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 6 novembre 1996, vol. 459, fol. 24, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 novembre 1996.

A. Lentz.

(40617/221/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

**IBERTRANS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. CELERINA S.A.).**

Siège social: L-1530 Luxembourg-Bonnevoie, 55, rue Anatole France.
R. C. Luxembourg B 31.122.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 novembre 1996.

A. Lentz.

(40618/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

COREX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 17.731.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 novembre 1996, Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 novembre 1996.

Pour COREX S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40624/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

DISTRIBUTRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 19.612.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 17 mai 1996

NOMINATIONS STATUTAIRES

Conseil d'Administration

MM. Aloyse Scherer, jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg;

Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg;

Marc E. Marteyn, administrateur de sociétés, à Bruxelles (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1996.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40628/657/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

COVADEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 51.361.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 13 novembre 1996 que le siège social de la société est transféré ce jour:

du 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg
au 7, rue Philippe II, Carré Bonn, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 novembre 1996.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 63, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40625/677/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

DELCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 41.218.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, vol. 486, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
LUXEMBOURG

Signature

(40626/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

DELCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 41.218.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, vol. 486, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
LUXEMBOURG

Signature

(40627/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

DPC, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wellenstein, 1A, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg B 47.981.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & Cie

Signature

(40630/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

E.H.P., Société civile.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Il résulte des cessions de parts intervenues entre les associés, acceptées par la société conformément à l'article 1690 du Code civil, que le capital social et les parts sociales qui le représentent se répartissent à égalité entre ses seuls associés, à savoir, Messieurs André Elvinger, Jean Hoss, Yves Prussen, Jacques Elvinger, Philippe Hoss et Pit Reckinger, tous demeurant à Luxembourg.

Pour dépôt et publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations conformément à l'article 11bis, paragraphe 2 (3) de la loi sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 14 novembre 1996.

Le conseil de gérance

A. Elvinger

Y. Prussen

P. Hoss

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 68, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40633/260/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

DITEX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.086.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale des actionnaires du 18 septembre 1996

Quatrième résolution

L'assemblée après avoir pris acte des dispositions de l'article 100 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales, décide la continuation des activités de la société nonobstant le montant de la perte au 31 décembre 1995 de LUF 11.447.719,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1996. DITEX INVESTISSEMENTS S.A.
(40629/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

DUXBURY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 29.275.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 21 mai 1996

NOMINATIONS STATUTAIRES*Conseil d'Administration*

MM. Aloyse Scherer, jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg;
Luc Tissot, administrateur de sociétés, demeurant à Le Locle (Suisse);
Madame Hedwig Verdoodt, administrateur de sociétés, demeurant à Dilbeek (Belgique).

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., siège social à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1996.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40631/657/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

ECOREAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.875.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 novembre 1996, Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 novembre 1996.

Pour ECOREAL S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40632/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

ELITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 6, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 49.353.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, vol. 486, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

LUXEMBOURG

Signature

(40634/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

ELOSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4446 Belvaux.
R. C. Luxembourg B 46.357.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 1996, vol. 304, fol. 82, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 15 novembre 1996.

Signature.

(40635/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

ENVIRONMENTAL SYSTEMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 26.592.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & Cie

Signature

(40636/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

ERDMANN TRUST S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 20.604.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 20 juin 1996

NOMINATIONS STATUTAIRES*Conseil d'Administration*

MM. Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg;
Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg;
Gilbert Divine, fondé de pouvoir, demeurant à Nospelt (Luxembourg);

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., siège social à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 octobre 1996.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40637/657/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

ERHARD SPORT INTERNATIONAL, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 42.830.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, vol. 486, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 novembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
LUXEMBOURG

Signature

(40638/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

ESPIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 57, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.352.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & Cie

Signature

(40640/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

ESPIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 57, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.352.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & Cie

Signature

(40641/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

ERYX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.993.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 novembre 1996, Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 novembre 1996.

Pour ERYX S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40639/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

ESPINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 57, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.353.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & Cie

Signature

(40642/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

ESPINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 57, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.353.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & Cie

Signature

(40643/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

EUROPENSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.766.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 novembre 1996, Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 novembre 1996.

Pour EUROPENSION S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40648/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

EUROCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.515.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40644/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

EUROPEAN EXPEDITE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 45.621.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 61, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Signature

Un mandataire

(40645/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

EUROPEENNE DE COUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 56, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(40646/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

EUROPEENNE DE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 44.074.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40647/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

FIBANC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 35.003.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 25 octobre 1996

La démission de Monsieur Peter J. Graylin, administrateur, est acceptée avec effet au 25 octobre 1996.

Monsieur Rory Charles Kerr, «Master of Laws», résidant au 16, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange est nommé administrateur en remplacement avec effet au 25 octobre 1996, sous réserve d'approbation par les actionnaires au cours de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de la réunion

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 61, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40655/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

EURPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 22.877.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 22 mai 1995

NOMINATIONS STATUTAIRES*Conseil d'Administration*

- Monsieur Marc E. Marteyn, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique);
- Madame Caroline de Poorter, administrateur de sociétés, demeurant à Evergem (Belgique);
- Monsieur Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Philippe Van de Vyvere, administrateur de sociétés, demeurant à Hansbeke (Belgique),
- Monsieur Estefano Isaias Dassum, administrateur de sociétés, demeurant à Guyaquil (Ecuador).

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., siège social à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1996.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40649/657/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

EVACOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 48.573.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, vol. 486, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

LUXEMBOURG

Signature

(40650/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

FABIAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 20.847.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION

LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40651/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

INTERGIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.115.

EXTRAIT

Il résulte des procès-verbaux de deux réunions du conseil d'administration du 8 novembre 1996 que:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Olivier Michon, administrateur démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 1996. Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

- Monsieur Henri Grisius a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 11 novembre 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40678/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

F.C.I. FASHION AND COSMETICS ISABELLE T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.786.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, vol. 486, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 novembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
LUXEMBOURG
Signature

(40652/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

FEBRÛ EURODISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 42.747.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, vol. 486, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 novembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
LUXEMBOURG
Signature

(40653/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

FEMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 20.238.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 17 mai 1996

NOMINATIONS STATUTAIRES

Conseil d'Administration

MM. Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg;
Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg;
Gilbert Divine, fondé de pouvoir, demeurant à Nospelt (Luxembourg);

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., siège social à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 octobre 1996.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

(40654/657/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

FIRAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.212.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 17 mai 1996

NOMINATIONS STATUTAIRES

Conseil d'Administration

MM. Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg;
Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg;
Gilbert Divine, fondé de pouvoir, demeurant à Nospelt (Luxembourg);

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., siège social à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 octobre 1996.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

(40660/657/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

FINANCES ET VALEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.911.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 21 mai 1996

NOMINATIONS STATUTAIRES

Commissaire aux comptes

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A., siège social à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 1996.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40656/657/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

FINANCIAL OVERSEAS INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.333.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 novembre 1996, Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 novembre 1996.

Pour FINANCIAL OVERSEAS

INVESTMENT

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40657/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

FINANCIERE BREPOLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 17.679.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 2 avril 1996

NOMINATIONS STATUTAIRES

Conseil d'Administration

- Madame Viviane de Cartier-Emsens, demeurant à B-2370 Arendonk;
- Monsieur Ludo Debie, demeurant à B-1180 Bruxelles;
- Monsieur Paul Vangerven, demeurant à B-1930 Zaventem;
- Monsieur Aloyse Scherer jr, demeurant à L-1412 Luxembourg.

Commissaire aux comptes

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A., siège social à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1996.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40658/657/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

**I.B.C. INTERNATIONAL BUSINESS CORPORATION S.A., Société Anonyme,
(anc. DRIFT S.A.).**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 23.125.

Les bilans au 30 juin 1995 et au 30 juin 1996, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 63, cases 6 et 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40672/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

**I.B.C. INTERNATIONAL BUSINESS CORPORATION S.A., Société Anonyme,
(anc. DRIFT S.A.).**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 23.125.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 18 janvier 1996 que le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane a été confirmé.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 12 novembre 1996 que le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane a été confirmé.

Pour inscription
- Réquisition -

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 63, case 6. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40673/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

FINER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.858.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 56, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Signature.

(40659/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

FISH, FARM & FOREST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 18.792.

Die Gründungsurkunde wurde am 14. Januar 1982 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 7, veröffentlicht.

—
Die Bilanz und der Anhang zum 31. Dezember 1995 sowie die zusätzlichen Informationen, wurden in Luxemburg, am 15. November 1996 einregistriert, Band 486, Blatt 69, Feld 1 und beim Firmenregister hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISH, FARM & FOREST INTERNATIONAL S.A.
Unterschrift

(40661/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

FRASI INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.876.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 8 mai 1996

NOMINATIONS STATUTAIRES

Conseil d'Administration

MM. Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg;
Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg;
Gilbert Divine, fondé de pouvoir, demeurant à Nospelt (Luxembourg);

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., siège social à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 1996.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40664/657/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

FOLONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.328.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 novembre 1996, Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 novembre 1996.

Pour FOLONA S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40662/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

FORMAT D, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.905.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre du 13 septembre 1996 adressée à la société que Monsieur Moïse Rahmani démissionne de son poste de gérant technique de la société, avec effet au 1^{er} novembre 1996.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 68, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40663/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

FUNINVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

Assemblée Générale Extraordinaire

Entre les associés de la société anonyme holding FUNINVEST ayant son siège social au 1, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, est convenu, ce treize novembre mil neuf cent quatre-vingt-seize le présent:

La démission de Monsieur Luc Vanham, comme administrateur-délégué est acceptée à partir du 13 novembre 1996.

Monsieur Christopher Sykes, expert-comptable, demeurant à Luxembourg est nommé administrateur-délégué à sa place, avec les pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 13 novembre 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 66, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40665/692/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

G.A.B. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 23.379.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 26 mars 1996

NOMINATIONS STATUTAIRES

Conseil d'Administration

- Madame Gabrielle de Bonhome, présidente du Conseil d'Administration, demeurant à Monte-Carlo (MC);
- Monsieur Jacques van Hoorebeke, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique),
- Monsieur Michel van Hoorebeke, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique);
- Monsieur Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., siège social à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1996.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40666/657/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

GALERIE LEONARDO DA VINCI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 110, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 22.607.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1996, vol. 486, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 1996.

Pour le gérant
Signature

(40667/600/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

GESTMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 37.378.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(40668/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

GESTMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 37.378.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 4 juillet 1996 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 63, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40669/677/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

HAUTVAL ENTERPRISES, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.085.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 novembre 1996, Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 novembre 1996.

Pour HAUTVAL ENTERPRISES
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40670/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

INTERLAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.554.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 novembre 1996, Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 novembre 1996.

Pour INTERLAP S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40679/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

HOFFNUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 5.551.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40671/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

IMMOBILIERE DES TROIS PONTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

Le soussigné Christopher Sykes, administrateur-délégué de la société anonyme IMMOBILIERE DES TROIS PONTS déclare que le siège social de la société n'est plus au

1, rue Glesener, L-1631 Luxembourg
mais désormais, avec effet immédiat au
30, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

C. Sykes.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 66, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40674/692/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

IMMOBINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 39.718.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40675/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

IMMOBINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 39.718.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société tenue en date du 4 novembre 1996 que:

- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
Monsieur Ménahem Eytan, administrateur de sociétés, demeurant à Genève, ont été réélus au poste d'administrateur de la société.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Ménahem Eytan est confirmé.

- FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, ayant son siège social à Luxembourg, a été réélue au poste de commissaire aux comptes de la société.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2002 devant statuer sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 63, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40676/677/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

FILUX, COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 16.119.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

F. Baden.

(40623/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

INFORMATION BUSINESS INTEGRATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 56, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(40677/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

INTERNATIONAL FULL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 27.745.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & Cie

Signature

(40680/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

INTERMIN S.A. - INTERNATIONALE DES MINERAIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 56, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(40681/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

INTERREFRACT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 26.030.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 56, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Signature.

(40682/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

KENTAS A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.895.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 1996, le mandat des administrateurs, Dr. Wolfgang Graf (remplacé par M. Bernhard Herrmann en date du 20 juin 1996), Mme Anette Sterzinger (remplacée par Dr. Wolfram Stöffler en date du 20 juin 1996) et Mme Rita Ströbel ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 13 novembre 1996.

Pour KENTAS A.G.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40689/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

GRACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 28.372.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(40487/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 1996.

JH STEEL INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 21.206.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 56, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

Signature.

(40683/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

JORAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 23.858.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40684/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

JORAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 23.858.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 4 juin 1996 que:

1. Sont réélus Administrateurs:

- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

2. Est réélue Commissaire aux Comptes:

- FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, ayant son siège social à Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2002.

3. L'assemblée confirme le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour inscription
- Réquisition -

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 63, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40685/677/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

KAJI HOLDINGS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.942.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Signature.

(40686/595/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

K & K AGENCE COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

Christopher Sykes, administrateur-délégué de la société anonyme K & K AGENCE COMMERCIALE déclare que le siège social de la société n'est plus au

1, rue Glesener, L-1631 Luxembourg
mais désormais, avec effet immédiat au
30, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

C. Sykes.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 66, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40690/692/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

LOGAS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.123.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-first of October.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of LOGAS S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a notarial deed on April 13th, 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial 414 of September 21st, 1992. The articles of incorporation have been modified by a notarial deed on July 28, 1992, 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial 581 of December 9th, 1992 and a notarial deed on March 31st, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, 344 of July 26th, 1995.

The meeting was opened by Mr Koen van Baren, employé privé, residing in Mamer, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Doreen Fraai, legal adviser, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Marco Dijkerman, employé privé, residing in Redange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to wind up the company and to put the company into liquidation.

2. Appointment of MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. as liquidator and determination of the powers of the liquidator.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint as liquidator, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOGAS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 13 avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial 414 du 21 septembre 1992. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 28 juillet 1992, publié au Mémorial C,

Recueil Spécial 581 du 9 décembre 1992 et suivant acte notarié du 31 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, 344 du 26 juillet 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Koen van Baren, employé privé, demeurant à Mamer, qui désigne comme secrétaire, Madame Doreen Fraai, legal adviser, demeurant à Luxembourg.
L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Marco Dijkerman, employé privé, demeurant à Redange.
Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:
I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la société et de mettre en liquidation la société.
2. Nomination de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. van Baren, D. Fraai, M. Dijkerman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1996, vol. 94S, fol. 4, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 novembre 1996.

G. Lecuit.

(40692/220/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

LUXBELG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.713.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 novembre 1996, Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 novembre 1996.

Pour LUXBELG S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40693/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

LOFT INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 31.603.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 16 septembre 1996, que:

- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions;
- les activités de la société ne seront pas poursuivies;
- le mandat de Monsieur Jouni Puuppo, de Madame Corinne Philippe et de Madame Chantal Keereman en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'à la dissolution et la mise en liquidation de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 novembre 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1996, vol. 486, fol. 35, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40691/595/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

LUX-FORST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8052 Bertrange, 39, rue des Aubépinés.
R. C. Luxembourg B 34.525.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & Cie
Signature

(40694/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

MAINORIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.627.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Signatures.

(40695/595/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

MAX CRESCENTINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 23-25, rue du Canal.
R. C. Luxembourg B 22.407.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1996, vol. 304, fol. 81, case 6/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 1996.

M. Stoisa
Gérant Administratif

(40696/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

MAX CRESCENTINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 23-25, rue du Canal.
R. C. Luxembourg B 22.407.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1996, vol. 304, fol. 81, case 6/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 1996.

M. Stoisa
Gérant Administratif

(40697/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

MONASTIR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.327.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONASTIR HOLDING, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 430 du 5 septembre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Fasbender, employé de banque, demeurant à Vlessart (B), qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Jocelyne Hubert, employée de banque, demeurant à Athus (B).

L'assemblée élit comme scrutateur:

Mademoiselle Francine Herkes, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date des:

8 octobre 1996, et

23 octobre 1996;

- au journal «Letzebuenger Journal», en date des:

8 octobre 1996, et

23 octobre 1996;

- au journal «Tageblatt» en date des:

8 octobre 1996, et

23 octobre 1996.

II. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que des 1.250 actions en circulation, 1 action est présente ou représentée à l'assemblée générale extraordinaire.

Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée par les avis indiqués dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 7 octobre 1996 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Guy Fasbender, employé de banque, demeurant à Vlessart (B).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Fasbender, J. Hubert, F. Herkes, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 8 novembre 1996, vol. 400, fol. 59, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 novembre 1996.

E. Schroeder.

(40698/228/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

MONDADORI INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.273.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 octobre 1996

Résolution

Le conseil décide de nommer M. Paolo Forlin en remplacement de M. Francesco Tatò, démissionnaire, en tant qu'administrateur-délégué et président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme
MONDADORI INTERNATIONAL
Société Anonyme Holding
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40699/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

MONTEREY SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.100.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 novembre 1996, Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 novembre 1996.

Pour MONTEREY SERVICES S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40700/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

NEW BRITT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 37.940.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40704/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

NEW BRITT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 37.940.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 4 octobre 1996 que:

1. Sont réélues aux postes d'administrateur:

- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Madame Séverine Klein, administrateur de sociétés, demeurant à Yutz (F),
- Madame Lina Gozlan, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Est réélue au poste de commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, sise à Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2002.

2. Le mandat d'administrateur délégué de Madame Joëlle Mamane est confirmé.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 63, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40705/677/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

M.R.S. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.923.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 octobre 1996

Résolution

Le conseil décide d'accepter la démission de MM. Giancarlo Scotti et Jim Wickett de leurs fonctions de, respectivement, président et administrateur de la société.

Le conseil décide de nommer MM. Alessandro Arnone et Bill Davies en remplacement des administrateurs démissionnaires.

M. Alessandro Arnone est ou outre nommé président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme
Pour M.R.S. INTERNATIONAL S.A.
SOCIÉTÉ EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40701/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

MULTIEQUITIES, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 35.428.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 64, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour MULTIEQUITIES, SICAV
S. Sitter
Directeur

(40702/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

NADEGE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.453.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 1996, vol. 486, fol. 56, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Signature.

(40703/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

OPUSCULES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.077.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 8 novembre 1996, Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 novembre 1996.

Pour OPUSCULES S.A.
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40711/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

NIC BUILDING SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2-4, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 29.397.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, vol. 486, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(40706/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

NIKO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.055.

The balance sheet as at December 31st, 1995, registered in Luxembourg on November 15th, 1996, Volume 486, Folio 67, Case 10, has been deposited at the record office of the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, on November 18th, 1996.

ALLOCATION OF RESULTS

To be carried forward: USD (10,309.44)

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, November 12th 1996.

Signature.

(40707/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

NORTHSEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.171.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1996, vol. 486, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40709/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

NOSTRAS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.283.

The balance sheet as at December 31, 1995, registered in Luxembourg on November 14, 1996, Vol. 486, Fol. 62, Case 8, has been deposited at The Trade Register of Luxembourg on November 18, 1996.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, November 15, 1996.

(40710/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

ORCHIS TRUST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.314.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 8 novembre 1996, Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 novembre 1996.

Pour ORCHIS TRUST INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1996, vol. 486, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40712/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

ARPEGE, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société de droit luxembourgeois SOLVA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, ici représentée par Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange, spécialement mandatée à cet effet par une procuration datée du 4 novembre 1996;

2.- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange, ici représenté par Mademoiselle Muriel Magnier, licenciée en notariat, demeurant à Arlon (Belgique), spécialement mandatée à cet effet par une procuration datée du 4 novembre 1996;

3.- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques, demeurant à Contern, ici représenté par Madame Michelle Delfosse, préqualifiée, spécialement mandatée à cet effet par une procuration datée du 4 novembre 1996.

Les prédites procurations, signées ne varietur par toutes les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, es qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARPEGE.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de LUF 100.000.000,- (cent millions de francs luxembourgeois), qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le cinquième anniversaire de la publication au Mémorial du présent acte daté du 7 novembre 1996, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de

capital peuvent être souscrites, avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de septembre à dix (10.00) heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1996.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 1997.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) seront élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration sera désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant souscrit et libéré en LUF</i>
1) SOLVA S.A., préqualifiée:	1.248	1.248.000,-
2) Monsieur Henri Grisius, préqualifié:	1	1.000,-
3) Monsieur John Seil, préqualifié:	1	1.000,-
Totaux:	1.250	1.250.000,-

La totalité des 1.250 (mille deux cent cinquante) actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ LUF 57.000,- (cinquante-sept mille francs luxembourgeois).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- 1) Monsieur Henri Grisius, préqualifié;
- 2) Monsieur John Seil, préqualifié;
- 3) Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Henri Grisius, préqualifié, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice, Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'elles connue, donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: M. Delfosse, M. Magnier, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1996, vol. 94S, fol. 29, case 9. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1996.

T. Metzler.

(40787/222/218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

FONDS SOROPTIMIST LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un octobre, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associées de l'association sans but lucratif FONDS SOROPTIMIST LUXEMBOURG, avec siège social à Luxembourg, constituée le 9 octobre 1995, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont pris part à la présente assemblée les personnes suivantes:

- 1) Madame Mady Molitor, biologiste, demeurant à Holzem;
- 2) Madame Annette Schwall-Lacroix, avocat, demeurant à Luxembourg, représentant le Club Soroptimist Luxembourg-Doyen;
- 3) Madame Arlette Bellwald-Marsault, aide-comptable, demeurant à Ettelbruck;
- 4) Madame Charlotte Pfeiffer, professeur de dessin, demeurant à Burden, représentant le Club Soroptimist de Diekirch;
- 5) Madame Léonie Grethen, fonctionnaire, demeurant à Esch-sur-Alzette;
- 6) Madame Diane Krips-Kremer, professeur, demeurant à Esch-sur-Alzette, représentant le Club Soroptimist d'Esch-sur-Alzette;
- 7) Madame Martine Lenert-Bertrand, économiste, demeurant à Uebersyren;
- 8) Madame Jeanne Feipel, commerçante, demeurant à Wellenstein, représentant le Club Soroptimist Luxembourg-Moselle;
- 9) Madame Blanche Moutrier, avocat, demeurant à Luxembourg;
- 10) Madame Nicole Thilges-Schanen, aide en audio-prothésie, demeurant à Bereldange, représentant le Club Soroptimist Luxembourg-Melusina;
- 11) Madame Michèle Olinger-Courtois, avocat, demeurant à Luxembourg;
- 12) Madame Edmée Stoffel-Conzemius, magistrat, demeurant à Luxembourg, représentant le Club Soroptimist Luxembourg-Clairefontaine;
- 13) Madame Agnès Durdu, avocat, demeurant à Hamiville;
- 14) Madame Martine Weinandy, notaire, demeurant à Basbellain, représentant le Club Soroptimist de Clervaux-Troisvierges;
- 15) Madame Nicole Daubach, infirmière graduée, demeurant à Luxembourg;
- 16) Madame Pierrette Wesner-Peffer, pédagogue curatif, demeurant à Consdorf, représentant le Club Soroptimist d'Echternach.

L'assemblée est présidée par Madame Edmée Stoffel-Conzemius, prénommée sub 12).

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Madame Martine Weinandy, prénommée sub 14).

L'assemblée désigne comme scrutateur, Madame Blanche Moutrier, prénommée sub 9).

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose ce qui suit:

1) Qu'en dehors des membres du bureau, Mesdames Charlotte Pfeiffer, prénommée sub 4), Léonie Grethen, prénommée sub 5), Diane Krips-Kremer, prénommée sub 6), Martine Lenert-Bertrand, prénommée sub 7), Jeanne Feipel, prénommée sub 8), Michèle Olinger-Courtois, prénommée sub 11), Agnès Durdu, prénommée sub 13) et Nicole Daubach, prénommée sub 15), assistent personnellement à la présente assemblée, alors que les autres membres prénommés sont représentés comme suit:

- Madame Mady Molitor, prénommée sub 1), par Madame Edmée Stoffel-Conzemius en vertu d'une procuration spéciale datée du 21 octobre 1996;
- Madame Annette Schwall-Lacroix, prénommée sub 2), par Madame Edmée Stoffel-Conzemius en vertu d'une procuration spéciale du 13 octobre 1996;
- Madame Arlette Bellwald-Marsault, prénommée sub 3), par Madame Charlotte Pfeiffer en vertu d'une procuration spéciale du 19 octobre 1996;

- Madame Nicole Thilges-Schanen, prénommée sub 10), par Madame Blanche Moutrier en vertu d'une procuration spéciale du 19 octobre 1996;
- Madame Pierrette Wesner-Peffer, prénommée sub 16), par Madame Nicole Daubach en vertu d'une procuration spéciale du 21 octobre 1996.

Ces procurations resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Plus de deux tiers de la totalité des membres de l'association étant donc présents ou représentés à la présente assemblée, celle-ci est de ce fait régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

2) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 10 des statuts relatif à l'assemblée générale, laquelle se réunira à l'avenir en session Ordinaire «une fois par an, au cours du mois de février».

2) Modification de l'article 14 des statuts relatif à la dissolution/liquidation, dont le deuxième alinéa aura dorénavant la teneur suivante:

«Après acquittement des dettes, l'avoir social sera versé à une autre O.N.G. («Organisation Non-Gouvernementale») agréée.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour et, après délibération, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident unanimement de modifier l'article dix des statuts relatif à l'assemblée générale et lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'assemblée générale se réunit en session ordinaire une fois par an, au cours du mois de février, et en session extraordinaire chaque fois que le conseil l'estime nécessaire ou qu'une demande écrite à la présidente en est faite par un cinquième des membres.»

Deuxième résolution

Les associés décident unanimement de modifier l'article quatorze des statuts relatif à la dissolution/liquidation, dont le deuxième alinéa aura dorénavant la teneur suivante:

«Après acquittement des dettes, l'avoir social sera versé à une autre O.N.G. (Organisation Non-Gouvernementale) agréée.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Madame la Présidente a prononcé la clôture de l'assemblée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: E. Conzemius, B. Moutrier, C. Pfeiffer, L. Grethen, D. Kremer, M. Bertrand, J. Feipel, M. Courtois, A. Durdu, N. Daubach.

Enregistré à Clervaux, le 7 novembre 1996, vol. 204, fol. 92, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 12 novembre 1996.

M. Weinandy.

(40785/238/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 1996.

ARAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

INDRA HOLDINGS S.A., société avec siège social à Panama (République de Panama), ici représentée par Madame M.-Rose Dock, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en Irlande, le 22 octobre 1996.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par ses mandataires, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les statuts modifiés occasionnellement.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de ARAN S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.
Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinquante (50) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune, toutes souscrites par INDRA HOLDINGS LIMITED, préqualifiée.

Toutes les parts ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, téléfax ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis pour la représentation de la société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique, Décisions collectives d'associés

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représente moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendra jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction

du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 1996.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quarante-deux mille francs luxembourgeois (LUF 42.000,-).

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- 1.- Monsieur Bent Christian Flemming Hoyer, armateur, demeurant à F-06210 Mandelieu (France).
- 2) La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
- 3) Le siège social de la Société est établi à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M.-R. Dock, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 94S, fol. 29, case 1. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1996.

A. Schwachtgen.

(40786/230/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

BRASSERIE-RESTAURANT BOCCACCIO, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 22, rue du Laboratoire.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Salvatore Fabiano, commerçant, demeurant à L-5971 Itzig, 2A, rue de l'Orphelinat.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de BRASSERIE-RESTAURANT BOCCACCIO, société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant, avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1996.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune.

Les cinq cents (500) parts ont été souscrites par Monsieur Salvatore Fabiano, préqualifié, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à trente-deux mille francs (LUF 32.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

L'adresse de la société est à L-1911 Luxembourg, 22, rue du Laboratoire.

Pour la branche restaurant, est nommé gérant technique, pour une durée indéterminée, Monsieur Vivien Lorrain, cuisinier, demeurant à Saulnes (France), 9, rue Marc Raty, ici présent et qui accepte,

et est nommé gérant administratif, pour une durée indéterminée, Monsieur Salvatore Fabiano, préqualifié.

Pour la branche débit de boissons alcooliques et non alcooliques, est nommé gérant technique, pour une durée indéterminée, Monsieur Salvatore Fabiano, préqualifié.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de ses deux gérants pour la branche restaurant, et par la seule signature de son gérant technique pour la partie débit de boissons.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Fabiano, V. Lorrain, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 1996, vol. 94S, fol. 11, case 11. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 novembre 1996.

T. Metzler.

(40789/222/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

BTAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the thirty-first of October.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

JEMMA TRUST COMPANY LIMITED, a company with registered office in St. James House, New St. James Place, P.O. Box 415, St. Helier, Jersey JE4 8VH (Channel Islands),

itself represented by Mrs Kristel Segers, company director, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in St. Helier (Jersey), on October 29th, 1996.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, represented as above mentioned, has incorporated a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à

responsabilité limitée» and their modifying laws, in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the «unipersonnel» character of the Company.

Art. 2. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies and the Company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of BTAC, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,250,000.-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of a par value of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case, they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case, the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer, in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, appointed and revokable by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.

The Company is validly bound by the sole signature of any one manager.

Title IV.- Decisions of the sole members, Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In case of more members, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The

liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets, after deduction of the liabilities, will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 1996.

Subscription and payment

All the shares are entirely subscribed to and fully paid up in cash by the sole member JEMMA TRUST COMPANY LIMITED, prenamed.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about seventy-five thousand Luxembourg Francs (LUF 75,000.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - a) HALSEY, S.à r.l., a company with registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - b) Mr Bernard Saunders, company director, residing at 10 Lefebvre Street, St Peter Port, Guernsey GY1 2PE (Channel Islands);
 - c) Mr Terry Willey, company director, residing at 10 Lefebvre Street, St Peter Port, Guernsey GY1 2PE (Channel Islands).
- 2) The Company shall have its registered office in L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the Appearer's proxy holder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

JEMMA TRUST COMPANY LIMITED, ayant son siège social à St. James House, New St. James Place, P.O. Box 415, St. Helier, Jersey JE4 8WH (Channel Islands),

ici représentée par Madame Kristel Segers, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à St. Helier (Jersey), le 29 octobre 1996.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté tel qu'il est dit ci-dessus, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière aussi bien que la cession par vente, échange ou autrement de titres, d'obligations, de billets ou autres valeurs mobilières de toute sorte, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à l'établissement ou au développement de toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales et accorder à ses filiales ou aux sociétés qu'elle surveille tous prêts ou garanties et la société peut emprunter sous toutes les formes.

De façon générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et accomplir toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La Société prend la dénomination de BTAC, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Art. 7. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associés ou non.

La société est engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale aura atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, soit reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 1996.

Souscription et libération

Toutes les actions sont entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique JEMMA TRUST COMPANY LIMITED, préqualifié.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante-quinze mille (75.000,-) francs.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- a) HALSEY, S.à r.l., avec siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- b) Monsieur Bernard Saunders, administrateur de sociétés, demeurant au 10 Lefebvre Street, St Peter Port, Guernsey GY1 2PE (Channel Islands);
- c) Monsieur Terry Willey, administrateur de sociétés, demeurant au 10 Lefebvre Street, St Peter Port, Guernsey GY1 2PE (Channel Islands).

2) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

Dont acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K. Segers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1996, vol. 94S, fol. 32, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 1996.

A. Schwachtgen.

(40790/230/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

CHARME, DECOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 170A, rue de Beggen.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Michèle Hurt, épouse Hervé Coussement, commerçante, demeurant à L-1217 Luxembourg, 1, rue de Bastogne.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CHARME, DECOR, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet le commerce d'articles électro ménagers et d'articles de bimbeloterie, ainsi que des accessoires y relatifs.

Elle peut également faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune.

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par l'unique associée, Madame Michèle Hurt, épouse Hervé Coussement, préqualifiée, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique.

Art. 8. Les créanciers, héritiers ou ayants droit de l'associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

Art. 13. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant toutes les valeurs de l'actif et du passif de la société.

Art. 14. Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous les amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à trente mille francs (30.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1220 Luxembourg, 170A, rue de Beggen.

2.- Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée, Madame Michèle Hurt, épouse Hervé Coussement, prénommée, avec pouvoir de l'engager en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Hurt, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 1996, vol. 94S, fol. 12, case 7. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 1996.

P. Frieders.

(40791/212/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

C.T.L., COMPAGNIE TRADING LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000», Z.I.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Madame Anny Charlotte Verney, gérante, demeurant à F-75008 Paris, 52, rue de Courcelles;

2. Monsieur Alain Paternotte, employé administratif, demeurant à F-78760 Jouars Pontchartrain, 12B, Chemin de Paris.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COMPAGNIE TRADING LUXEMBOURGEOISE (C.T.L.).

Art. 2. Le siège de la société est établi à Livange.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'importation, l'exportation, toutes activités de commerce, la vente ou la représentation de tous produits ou marchandises.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières et industrielles se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1996.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Madame Anny Charlotte Verney, prénommée, cinq cents actions	500
2. Monsieur Alain Paternotte, prénommé, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cinquante mille francs (50.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Madame Anny Charlotte Verney, prénommée,
 - b) Monsieur Alain Paternotte, prénommé,
 - c) Monsieur Pierre Boutes, employé administratif, demeurant à F-78150 Le Chesnay, 6, Square de Tocqueville.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: HARRIMAN HOLDINGS INC., établie et ayant son siège social à Panama, République de Panama, B.P. 8320, Zone 7.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 1997.
5. Le siège social de la société est fixé à L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000» Z.I. (c/o ITP S.A.)
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Madame Anny Charlotte Verney, prénommée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.C. Verney, A. Paternotte, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1996, vol. 94S, fol. 4, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 novembre 1996.

G. Lecuit.

(40795/220/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.

C.T.L., COMPAGNIE TRADING LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000», Z.I.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 22 octobre 1996

Il résulte des résolutions prises, que Mme Verney Anny-Charlotte demeurant au 52, rue de Courcelles, F-75008 Paris (France), a été nommée administrateur-délégué de la société conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour et aura tous les pouvoirs pour représenter la société en ce qui concerne la gestion journalière par sa seule signature.

Fait le 22 octobre 1996.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1996, vol. 94S, fol. 4, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 novembre 1996.

G. Lecuit.

(40796/220/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1996.